

Comité stratégique de suivi sur les négociations commerciales

Compte-rendu synthétique de la réunion du 18 mars 2015

M. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, a ouvert la réunion plénière du comité de suivi (collège élu et collège société civile) en proposant d'organiser les discussions en trois parties : 1/ la constitution des groupes de travail ; 2/ le compte-rendu de la 8^{ème} session de négociation du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP) ; 3/ le débat sur le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats.

1/ Constitution des groupes de travail

Pour le Secrétaire d'Etat, les échanges du comité de suivi méritent d'être préparés plus en amont au sein de groupes de travail réunissant les parties prenantes intéressées. Ces groupes, constitués sur la base du volontariat, n'auront pas pour vocation d'obliger les uns et les autres à souscrire à une position commune, mais plutôt à dégager les enjeux, les zones de convergence et le cas échéant celles de désaccord. Il a souhaité que chacun puisse exprimer ses souhaits en ce qui concerne les thèmes prioritaires.

Les différents intervenants ont souligné leur intérêt pour diverses thématiques, qui ne devront pas se focaliser sur le seul traité euro-américain (PTCI/TTIP). Après que chacun des participants a exprimé ses vœux, le Secrétaire d'Etat a proposé la constitution de groupes de travail sur les sujets suivants :

- La coopération réglementaire et les normes internationales
- Le secteur automobile
- Le secteur de l'énergie
- Les questions de santé incluant les services publics de santé
- Les questions agricoles
- Les questions relatives à l'alimentation
- La protection des indications géographiques
- Le développement durable (normes sociales et environnementales)
- La négociation sur les biens environnementaux
- Les services (Accord sur le commerce des services/TiSA, services dans TTIP et services financiers)
- Promotion et protection des investissements, mécanisme de règlement des différends
- Les marchés publics
- Les enjeux spécifiques aux PME
- L'agenda post-Bali incluant un état des lieux des négociations OMC et les relations avec les BRICS
- Les relations avec les pays du Sud
- L'accord de commerce UE/Japon
- Les instruments de défense commerciale
- la transparence et la lutte contre la corruption
- Le numérique, le e-commerce et les flux de données

Certains participants ont recommandé de distinguer les thèmes qui relèvent du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI/TTIP), pour lesquels le calendrier est serré, des autres sujets, qui s'inscrivent sur un horizon plus long.

La DG Trésor assurera le secrétariat de ces groupes. Il appartiendra à leurs membres de s'organiser pour participer aux réunions et élaborer des conclusions utiles pour les comités de suivi à venir. Le Secrétaire d'Etat a précisé qu'il fallait travailler en amont des négociations européennes afin de renforcer la portée des interventions françaises.

2/ Compte-rendu de la 8^{ème} session de négociation (février 2015)

La sous-directrice de la politique commerciale et de l'investissement de la Direction générale du Trésor, Mme Cheremetinski, a dressé un état des lieux des discussions de la session de février : accord de principe sur un nouvel échange d'offres tarifaires d'ici l'été et attente de la *Trade Promotion Authority* américaine (mandat donné par le Congrès américain à l'administration américaine pour engager les Etats-Unis). Elle a dressé le constat de l'absence de réels progrès sur la substance pour l'ensemble des thèmes abordés. En réponse à certaines questions, elle a précisé l'importance d'inclure l'échelon subfédéral dans les engagements des Etats-Unis au titre du futur accord.

Plusieurs participants ont ensuite souligné que, s'agissant d'un accord avec un important volet non-tarifaire, il serait vraisemblablement difficile d'aboutir rapidement, que l'accès au texte était trop limité (ce qui était déjà le cas lors de la négociation de l'accord avec le Canada), et que des avancées substantielles sur des sujets clés comme les marchés publics étaient indispensables pour que la France tire un gain de cet accord. Il a été recommandé d'engager un processus de concertation très en amont avec les Etats-Unis sur nos priorités et de travailler étroitement avec l'Allemagne. Les parlementaires présents ont rappelé que le mécanisme de règlement des différends était une source de préoccupation et un point crucial des négociations.

3/ Débat sur le mécanisme d'arbitrage investisseur/Etat

Le Secrétaire d'Etat a rappelé la position française sur la question : la consultation publique a mis en évidence à la fois des préoccupations fortes et largement partagées et des difficultés à résoudre ; il est nécessaire de concevoir un dispositif nouveau en suivant les pistes élaborées par les ministres sociaux-démocrates européens en charge du commerce, faute de quoi le mécanisme ne serait pas acceptable. Les lignes du débat ont à cet égard considérablement évolué depuis l'automne dernier. Même certaines personnalités aux Etats-Unis s'interrogent (cf. tribune de la sénatrice américaine Elizabeth Warren, possible candidate démocrate à la primaire de 2016). La Commission se montre quant à elle beaucoup plus ouverte que par le passé pour apporter les garanties nécessaires à la préservation du droit des Etats à réguler, à la transparence, à la prévention des conflits d'intérêts, à la clarification des concepts sous-jacents de l'arbitrage (« traitement juste et équitable », « attentes légitimes », « expropriation indirecte ») et à l'introduction d'un mécanisme d'appel. Le Secrétaire d'Etat a également rappelé qu'il soutenait l'idée de la création à terme d'une cour permanente permettant de traiter en toute impartialité les différends entre Etats et investisseurs, et ce en respectant les principes énoncés ci-dessus.